

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 49
Membres absents : 29
Procurations : 15

Séance du 27 mars 2024
L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 27 du
mois de mars, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 21/03/2024
Date de transmission : 02/04/2024
Date de mise en ligne : 03/04/2024

Présents :

M. ADRIAN Daniel, M. BAUMLIN Christian, M. BERNASCONI Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, M. ECKES Raymond, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MUNCH Paul-Bernard, M. PFENDLER Pierre, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

Mme BACH Céline (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme GERTEIS Stéphanie), Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. FERON Jules (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme FERRANDEZ Françoise, M. FUCHS Serge, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. MARTIN Anthony, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), M. OTMANE Rémy, M. PISARONI Gabriel (pouvoir à M. GISSY Bertrand), M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à Mme SFEIR Lola), M. TSCHAMBER Yves (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. WIEDERKEHR Denis, Mme WILLER Christèle (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. WOLGENSINGER André,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

7^{ème} QUESTION

Tarification eau et assainissement pour 2024 (DELIBERATION n°2024-045)

7.2 Eau potable – Fixation de la tarification des redevances (part fixe) pour l'année 2024

Il est proposé que la tarification des redevances d'eau potable 2024 soit identique à celle appliquée en 2023.

Les montants proposés sont assujettis à la TVA au taux en vigueur égal à 5,5 %.

Les redevances ainsi fixées s'établissent comme suit :

1/ Pour les abonnés de l'ex Syndicat d'Eau de Saint-Louis, Huningue et Environs (Saint-Louis, Huningue, Blotzheim, Village-Neuf et Hégenheim)

- Part fixe
 - Abonnement compteur tarif fixé au contrat de DSP Veolia
- Part variable
 - Consommation - part distributeur tarif fixé au contrat de DSP Veolia
 - Consommation - part intercommunale 0,30 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³
 - Préservation des ressources (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) tarif fixé par Veolia

2/ Pour les abonnés de l'ex SIVOM 2 Hagenthal (Hagenthal-le-Bas et Hagenthal-le-Haut)

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 1,79 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³
 - Préservation des ressources (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,0656 € HT / m³

3/ Pour les abonnés de l'ex SIVOM de Wahlbach-Zaessingue (Wahlbach et Zaessingue)

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre

- Part variable
 - Distribution de l'eau 1,94 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³
 - Préservation des ressources (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,0656 € HT / m³

4/ Pour les abonnés de l'ex SIAEP Attenschwiller-Michelbach (Attenschwiller, Michelbach-le-Bas et Michelbach-le-Haut)

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 1,49 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³
 - Préservation des ressources (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,0656 € HT / m³

5/ Pour les abonnés de l'ex SIAEP de Buschwiller, Wentzwiller et Folgensbourg (Wentzwiller et Folgensbourg)

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 1,39 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³
 - Préservation des ressources (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,0656 € HT / m³

6/ Pour les abonnés de la Commune de Buschwiller

- Part fixe
 - Abonnement compteur tarif fixé au contrat de DSP Veolia
- Part variable
 - Consommation - part distributeur tarif fixé au contrat de DSP Veolia
 - Consommation - part intercommunale 0,99 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³
 - Préservation des ressources (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) tarif fixé par Veolia

7/ Pour les abonnés de la Commune de Bartenheim

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 1,26 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³
 - Préservation des ressources (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,0656 € HT / m³

8/ Pour les abonnés de la Commune de Brinckheim

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 1,29 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³
 - Préservation des ressources (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,0656 € HT / m³

9/ Pour les abonnés de la Commune de Helfrantzkirch

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 1,64 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³
 - Préservation des ressources (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,0656 € HT / m³

10/ Pour les abonnés de la Commune de Héisingue

- Part fixe
 - Abonnement compteur tarif fixé au contrat de DSP Veolia
- Part variable
 - Consommation - part distributeur tarif fixé au contrat de DSP Veolia
 - Consommation - part intercommunale :
 - jusqu'à 50 m³ 0 € HT / m³
 - au-delà de 50 m³ 0,62 € HT / m³
- Organismes publics

- Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³
- Préservation des ressources (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) tarif fixé par Veolia

11/ Pour les abonnés de la Commune de Kappelen

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 1,39 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³
 - Préservation des ressources (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,0656 € HT / m³

12/ Pour les abonnés de la Commune de Kembs

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 1,24 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³
 - Préservation des ressources (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,0656 € HT / m³

13/ Pour les abonnés de la Commune de Knoeringue

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 1,90 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³
 - Préservation des ressources (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,0656 € HT / m³

14/ Pour les abonnés de la Commune de Kœtzingue

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 1,69 € HT / m³

- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³
 - Préservation des ressources (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,0656 € HT / m³

15/ Pour les abonnés de la Commune de Leymen

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 1,84 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³
 - Préservation des ressources (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,0656 € HT / m³

16/ Pour les abonnés de la Commune de Liebenswiller

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 2,20 € HT / m³
 - Tarif dégressif pour les exploitants agricoles
 - de 0 à 500 m³ 2,20 € HT / m³
 - de 501 à 750 m³ 1,50 € HT / m³
 - à partir de 751 m³ 0,50 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³
 - Préservation des ressources (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,0656 € HT / m³

17 / Pour les abonnés de la Commune de Magstatt-le-Bas

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 1,21 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³
 - Préservation des ressources (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,0656 € HT / m³

18/ Pour les abonnés de la Commune de Magstatt-le-Haut

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 0,86 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³
 - Préservation des ressources (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,0656 € HT / m³

19/ Pour les abonnés de la Commune de Neuwiller

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 2,26 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³
 - Préservation des ressources (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,0656 € HT / m³

20/ Pour les abonnés de la Commune de Ranspach-le-Bas

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 1,69 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³
 - Préservation des ressources (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,0656 € HT / m³

21/ Pour les abonnés de la Commune de Ranspach-le-Haut

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau (hors usage agricole) 2,16 € HT / m³
 - Distribution de l'eau pour usage agricole exclusivement 1,91 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³
 - Préservation des ressources (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,0656 € HT / m³

22/ Pour les abonnés de la Commune de Rantzwiller

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 2,03 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³
 - Préservation des ressources (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,0656 € HT / m³

23/ Pour les abonnés de la Commune de Rosenau

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 1,74 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³
 - Préservation des ressources (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,0656 € HT / m³

24 / Pour les abonnés de la Commune de Sierentz

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 1,03 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³
 - Préservation des ressources (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,0656 € HT / m³

25/ Pour les abonnés de la Commune de Steinbrunn-le-Haut

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 1,99 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³
 - Préservation des ressources (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,0656 € HT / m³

26/ Pour les abonnés de la Commune de Stetten

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 0,81 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³
 - Préservation des ressources (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,0656 € HT / m³

27/ Pour les abonnés de la Commune de Uffheim

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 1,17 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³
 - Préservation des ressources (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,0656 € HT / m³

28/ Pour les abonnés de l'ex SIAEP de Schlierbach (Geispitzen, Landser, Schlierbach et Waltenheim)

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 0,89 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³
 - Préservation des ressources (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,0656 € HT / m³

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la tarification 2024 des redevances Eau potable telle que définie ci-dessus ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à prendre tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER



Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 02 avril 2024

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

